

déi Lénk

Sensibilité politique déi Lénk

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 6 février 2023

Concerne: heure de questions du mardi 7 février 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question suivante à Madame la Ministre de la Santé :

Quelle est la base légale sur laquelle Madame la Ministre se pose pour décider de la fermeture en 2022 d' une maison de naissance ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Nathalie Oberweis

Députée

